LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2015

Etaient présents: Mrs VALANCE J, COURTOIS J.C, DESCHAMPS S, S. GERARD, J.DEMANGEON, Mmes

JOUSSE A, PHILIPPE C, AUBERT C, LALEVEE L, WAECHTER L, F. MICHEL, D.DEMANGE.

Excusés: S.DIEUDONNE, P.MAUCHAMP.

Secrétaire de séance : D.DEMANGE.

Budget Commune 2015.

Le Budget Primitif 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 581 978.66 € Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 238 000.00 €

Budget Forêt 2015.

Le Budget Primitif 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 111 808.71 € Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 27 262.81 €

Budget assainissement « Les Anémones » 2015.

Le Budget Primitif 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 6 014.80 € Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 4 294.80 €

Contribution Syndicale 2015- SIVOSS de Bruyères.

Le Conseil Municipal décide de faire recouvrer par les services fiscaux la contribution 2015 d'un montant de 3 725,17 €, correspondant à la participation budgétaire du SIVOSS DE Bruyères.

Contribution Syndicale 2015- Syndicat du RPI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la contribution Syndicale 2015 pour le Syndicat De Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, soit la somme de 69 269,20 €. Les crédits sont portés au Budget 2015, article 6554.

Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 4 000 € au C.C.A.S. de la Chapelle-devant-Bruyères pour l'année 2015.

Les crédits sont portés au Budget 2015, article 657362.

Subvention au Budget Annexe « les Anémones »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 2 000 € au Budget Annexe « Les Anémones pour l'année 2015.

Les crédits sont portés au Budget 2015, article 65737.

Réparation du clocher de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Jean-Claude LAMBERT pour les travaux de réparation du clocher de l'église pour un montant H.T. de 3 000 €, 3 600 € T.T.C.

Office de Tourisme de Corcieux Val du Neuné, demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention d'un montant de 150 € à L'association suivante :

Office de Tourisme de Corcieux Val du Neuné.

Les crédits sont portés au Budget 2015, article 6574.

Réfection de la voirie communale, demandes de subvention.

Suite à la dégradation importante de certaines voies communales, Le Conseil Municipal envisage de faire dans l'urgence des travaux de restructuration sur les voies suivantes :

- une partie de la VC n°6 Saint-Jacques-Sur La Côte
- une partie de la VC n° 29 De La Perrure
- une partie de la VC n°20 De Colimont Est
- une partie de la VC n°31 Le Champs Helin

Il sollicite une aide auprès du Conseil Général des Vosges et auprès de Monsieur le Député des Vosges.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : 113 526 € H.T- 136 231.20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de réfection pour un montant prévisionnel de : 113 526 € H.T- 136 231.20 € T.T.C.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et les inscrire au budget 2015, section d'investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Vosges et auprès de Monsieur le Député des Vosges pour l'opération susvisée.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 mars 2015.

Projet de regroupement scolaire.

Après avoir exposé le projet qui est actuellement en réflexion au sein du R.P.I. pour la construction d'un bâtiment scolaire permettant de regrouper les classes de La Chapelle, Les Poulières et Biffontaine, le Maire propose de prendre une délibération de principe pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 8 voix pour et 4 voix contre pour ce projet à condition que celui-ci se réalise à Les Poulières.

Il mandate le R.P.I. pour étudier la faisabilité de ce projet.

Bureau de poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte la proposition de la poste de transformer le bureau actuel en point poste, géré par la commune, avec une compensation financière annuelle de 11 952 €.

Un emploi à temps partiel sera créé.

Fermeture d'une classe.

Suite au départ en retraite de Monsieur TISSERAND, instituteur à La Chapelle et à une baisse d'effectif, une classe doit être fermée à la prochaine rentrée sur notre commune.

Démission d'un Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur Yannick GREMILLET, conseiller municipal en date du 20 mars 2015.

Informations.

Vente VINCENT.

Le Conseil Municipal n'exercera pas son droit de préférence sur les parcelles boisées mises en vente par adjudication le 13 avril 2015.

Feux d'artifice.

Les membres du Conseil Municipal ainsi que le C.C.A.S. organiseront les feux d'artifice le 22 août 2015 aux étangs du Moulin.

Rallye de Lorraine.

Il sera de passage sur la commune le 20 juin 2015, secteur Devant le Cours et Saint Jacques- Sur la Côte.

Vu pour être affiché le 24 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du C.G.C.T. La Chapelle, le 24 avril 2015

Le Maire,
